



COMPTE-RENDU

Paris, le 8 juillet 2026

Rendez-vous salarial du 08/07/2026

Etaient présents pour FO Fonction publique : Didier BIRIG, Christian GROLIÉ et Laurent MATEUR.

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lue en introduction. Ensuite, chaque organisation syndicale a lu la sienne (voir PJ.).

Le ministre a fait un propos introductif vantant les mérites des agents publics, leur investissement et qu'il fallait arrêter de présenter la Fonction publique comme une charge. Ce propos élogieux a rapidement été contredit par ses « *propositions* » :

- Pour 2026, il n'y aura ... RIEN. A la suite du 2^{ème} comité d'alerte des finances publiques de la veille, l'heure est à davantage d'économies (2 milliards pour l'Etat, 1 milliard pour la sécurité sociale).
- Pour 2027 :
 1. Dans le cadre du PLF, le ministre a annoncé qu'il maintiendrait la trajectoire de diminution de la dette publique et qu'il ne proposerait aucune revalorisation du point d'indice ni de revalorisation de corps.
 2. La seule « *avancée* » reste l'homologie du 3^{ème} grade des corps d'ingénieurs de l'Etat avec celui des Attachés hors classe, le 3^{ème} grade devenant un grade classique de déroulement de carrière, non contingenté et non grafisé.
 3. Une volonté de mieux prendre en compte l'expérience professionnelle acquise à la suite de la réussite à un concours dans la Fonction publique pour un meilleur reclassement (détails à venir).
 4. La mise en place d'un Groupe de travail sur la carrière début septembre pour ne plus être dépendant de l'indemnité différentielle. En réalité, le Ministre veut à nouveau faire des économies en supprimant cette indemnité.

N'effectuant aucune dépense en 2027, par le gel du point d'indice et l'arrêt de toutes revalorisations de corps, il voudrait injecter des points d'indice en catégorie C et B pour redonner du sens au principe de carrière : je change d'échelon, je dois être mieux rémunéré.

Contrepartie, on ne comparerait plus le traitement avec le SMIC mais l'ensemble de la rémunération (traitement et primes) pour voir si l'agent est rémunéré sous le SMIC. C'est la prise en compte des primes à géométrie variable, d'un côté ça évitera d'indexer sur le SMIC, et d'un autre côté on continuera à ne pas les prendre en compte pour la retraite. Les agents sont une fois de plus lésés. Il faut constater par ailleurs qu'il n'y a eu aucune proposition pour les agents de la Fonction publique territoriale et Fonction publique hospitalière que l'Etat renvoie vers des négociations avec ces employeurs.

Après une suspension de séance, toutes les organisations syndicales ont quitté la séance !